

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un vrai père

Par **FILOUTEUR**, le **02/01/2009** à **08:32**

BONJOUR - je souhaiterais savoir si l'on peut lancer une démarche auprès d'un tribunal pour faire reconnaître l'identité du véritable père de ma femme . Elle a été reconnu a l'age de 2 ans par une autre personne et sa mère lui cache toujours l'existence de ce vrai père alors que ma femme arrive a 44 ans - merci

Par **jeetendra**, le **02/01/2009** à **10:24**

bonjour, à 44 ans c'est trop tard pour engager une action judiciaire en recherche de paternité, le Code Civil dit jusqu'à 28 ans au maximum, bonne année 2009, cordialement